

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 907

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 30, après le mot:

« médicale »,

insérer les mots :

« , psychologique et sociale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour favoriser l'accueil d'enfants dans les meilleures conditions, il convient de procéder à une évaluation la plus large possible. C'est ainsi qu'outre une évaluation médicale, il convient de procéder aussi à une évaluation psychologique et sociale, dans l'intérêt de l'enfant.